



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 09/02/2023

date de convocation : 02/02/2023

n° de délibération : DE2023 - 06

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 9

suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Transactions foncières : vente de la
parcelle A n°976 à M. Simon QUINTIN**

Le neuf février deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine		pouvoir à BLANC Alain	
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc			

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de frappe s'est glissée dans la délibération n° DE2022-35 du 03/11/2022 « Transactions foncières : vente de la parcelle A n°976 à M. Simon QUINTIN ». Elle propose de la reprendre dans les mêmes conditions.

Madame le Maire rappelle la demande de M. Simon QUINTIN concernant l'acquisition d'une la parcelle communale A 976 de 12 m2. Elle précise qu'il s'agit d'un délaissé du domaine privé de la commune permettant l'accès à la maison de la parcelle A n°1141.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE la vente par la commune à Monsieur M. Simon QUINTIN de la parcelle communale section A, n° 976, de 12 m2 ;

CONFIRME le prix de 1€ le m2, soit 12€ ;

CONFIRME que le choix du géomètre et du notaire ainsi que la prise en charge de leurs frais reviennent à l'acquéreur M. Simon QUINTIN ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL